

La charte des démarches citoyennes

La mairie de Saint-Pierre-en-Faucigny forte de ses valeurs d'inclusion et de solidarité, offre à ses habitants la possibilité de proposer des projets d'utilité publique. Les démarches citoyennes doivent être conformes aux lois et réglementations en vigueur, à l'ordre public et aux bonnes mœurs, ainsi qu'aux principes et valeurs ci-dessous décrits.

Les critères d'un projet

Une démarche citoyenne est une action locale créée par un.e habitant.e de Saint-Pierre qui vise à améliorer concrètement le quotidien des habitant.e.s. Ces projets ont notamment vocation à :

- Renforcer le lien social et aider les personnes en difficultés
- Mettre en œuvre la transition écologique et solidaire
- Agir en faveur de l'éducation, de la culture et de la citoyenneté
- Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle
- Promouvoir l'accès au numérique, l'innovation et l'entrepreneuriat
- Lutter contre les discriminations

Des règles à respecter

Pour être référencé sur la plateforme, le projet doit impérativement remplir les critères suivants :

1. Être efficace

Il s'agit de privilégier les projets où les habitants ont un rôle utile à jouer. En particulier, si le besoin est déjà couvert efficacement par un acteur local, il est préférable de nouer un partenariat ou d'apporter son soutien à cet acteur.

Exemple C'est : des ateliers pour accompagner les habitants dans leurs démarches numériques.

Ce n'est pas : un centre d'urgence dans une zone déjà couverte par la Croix Rouge.

4. Avoir un impact concret et positif sur le quotidien des habitants

Il ne peut s'agir d'événements à visée uniquement informative (ex. conférences) ou consultative (ex. porte-à-porte).

C'est : des visites aux personnes âgées pour lutter contre la solitude.

Ce n'est pas : une conférence sur le climat en Suisse.

2. Être local

Il ne peut s'agir de mettre en place des partenariats internationaux ou de porter une politique nationale.

C'est : un système d'échange de services entre voisins pour créer du lien social.

Ce n'est pas : un échange d'appartement à Dubai.

5. Être tourné vers l'ensemble des citoyens

Chacun doit avoir la possibilité de proposer ses idées et de pouvoir participer.

C'est : L'aide aux devoirs aux collégiens.

Ce n'est pas : la création d'un club branché réservé au plus d'1m80.

3. Être inclusif et non clivant

Les démarches citoyennes ne sont pas une action politique au sens traditionnel : elles n'ont pas vocation à diviser.

C'est : une distribution de produits alimentaires issus de circuits courts.

Ce n'est pas : soutenir une association de riverains contre une autre.

6. Être à but non lucratif

Le projet ne peut en aucun cas donner lieu à un enrichissement personnel ou servir les intérêts d'une entreprise commerciale.

C'est : l'entretien d'un jardin partagé

Ce n'est pas : la promotion d'un magasin vintage.

Engagements du porteur de Projet

Le porteur de projet s'engage à :

- Ne pas changer le contenu de son projet sans en avoir au préalable discuté avec la commission citoyenne et se conformer au thème de son projet.
- Travailler en bonne intelligence avec tous les membres de la commission citoyenne et personnes participant aux projets.
- Favoriser des formes d'implication collectives et permettre à tous d'exercer leur citoyenneté en promouvant le respect des principes de non-discrimination des personnes dans l'engagement, l'égale participation des femmes et des hommes, l'équilibre entre les générations et entre les milieux socioculturels.
- Ne pas créer un projet à des fins d'enrichissement personnel ou professionnel ou de mise en avant de sa personne ou d'un groupe de personnes.
- Garantir la sécurité de tous les participants à tous les stades de réalisation du projet.
- Respecter les lois et règlements en vigueur.